**PROCES-VERBAL DE LA 76Ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES S0CIETES LOCALES DE SION, PAR CORRESPONDANCE AU 30.11.2021**

**------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

Suite aux conditions sanitaires la Fédération des sociétés locales de la ville de Sion a décidé ne pas organiser son Assemblée générale en présentielle, celle-ci s’est faite par correspondance.

L’ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 15.08.2020 **(\*)**

2. Rapport du président

3.       Présentation des comptes 2020/2021

4.       Rapport des vérificateurs de comptes et décharge aux organes de contrôle, à l’administration et au Comité directeur

5. Démissions, admissions et exclusions

6. Divers (Formulaire Jubilaire et formulaire manifestations)

**(\*)** Ce document est consultable sur [www.fsl-sion.ch](http://www.fsl-sion.ch)

**1. Approbation du PV de l’AG du 15.08.2020**

Le PV de l’Assemblée générale du 15.08.2020 a été accepté par 52 oui, 0 non et zero abstenntion.

**2. RAPPORT DU PRESIDENT.**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons vécu ces deux dernières années une situation inimaginable auparavant. Nous nous sommes tous et toutes retrouvés confrontés à des problèmes sans précédent. Les questions que nous nous posons quant à l’avenir de nos sociétés restent pour le moment compliquées à gérer. Effectivement, le travail qui s’annonce dans les mois à venir ne sera pas de tout repos. Nous allons devoir faire preuve de souplesse, d’inventivité et de renouvellement. Ce sera à vous présidents, membres de comité que reviendra la tâche de remotiver vos troupes.

Cette année nos actions se sont vues complètement chamboulées. En effet la saison des lotos a été entièrement repoussée. La manifestation du 1er août ainsi que celle de la Sainte-Cécile ont été annulées.

Aujourd’hui, au moyen du Pass-sanitaire, certaines de nos activités peuvent reprendre. Nous avons notamment décidé de maintenir la saison des lotos ainsi que la fête de la Sainte-Cécile.

Nous espérons vivement parvenir à un retour à la normale dans les plus brefs délais.

**La fête de la Ste-Cécile** a eu lieu le dimanche 21 novembre dans la paroisse de St-Théodule. Le contrôle sanitaire à l’entrée n’a pas empêché 8 sociétés de se produire lors du concert qui a suivi l’office divin. elle a réunie comme à son habitude les sociétés chorales et instrumentales sédunoises.

**Les lotos :**

Pour la saison 2021-2022 la municipalité avait accordé à 44 sociétés, la possibilité d’organiser un loto.

Malheureusement, les sociétés organisatrices renoncent pour le moment à organiser une soirée de jeu avec Pass-sanitaire.

Le premier retour que nous avons des lotos de Conthey et Sierre s’avère des plus positifs.

**3-4. RAPPORT DE CAISSE ET DES VERIFICATEURS DE COMPTES**

Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes

M. Raymond Delavy, caissier de la FSL vous a transmis par courrier les comptes 2020-2021. Ces derniers ont été approuvé à l’unanimité.

Décharge est donc au comité de la FSL ainsi qu’aux organes de contrôle.

**5. DEMISSIONS - ADMISSIONS - EXCLUSIONS.**

Au cours de l’exercice passé, nous avons reçu quatre démissions. Il s’agit des associations suivantes :

* « Association Don Bosco / St-Agnès»
* « Centre Gallego » pour raisons financières.
* « Männerchor » pour dissolution de la société.
* « Centre missionnaire »

Le comité de la FSL a aussi reçu quatre demandes d’admission au cours de l’exercice. Il s’agit des associations suivantes :

* « Carnaval de Châteauneuf-Sion » qui a pour but l’animation du week-end carnavalesque dans le quartier de Châteauneuf.
* « Association Tango-Connexion » qui propose des cours de danse dans le quartier de Bramois.
* « Milice valaisanne ordonnance 1898 »
* « Recyclageplastiquemaison » qui promeut le recyclage du plastique.

Après examen de leurs statuts, notre fédération déclare ces quatre sociétés conforment aux exigences de la FSL.

Les 4 demandes d’admission ont été acceptées

Aucune exclusion n’est à signaler au cours de l’année écoulé.

Cependant, nous portons à votre attention qu’une fusion a eu lieu entre les sections sédunoises des samaritains.

Ainsi, à ce jour, la FSL regroupe 128 sociétés.

**6. DIVERS**

Une proposition de mise sur pied d’un sondage quant à l’évolution du nombre de membres au sein des sociétés sédunoises a été proposé. La FSL se chargera de la tenue d’un tel projet.

 Isabelle Gianadda, secrétaire FSL